

## Résumé non technique :

Le diagnostic du bassin versant Ouyse-Alzou a permis de faire émerger une problématique de piétinement des berges et d'abreuvement dans le lit mineur des cours d'eau. En effet, ces activités provoquent l'effondrement des berges, la mise en suspension ou le ruissellement de particules fines, et un apport de matières organiques (excréments, végétaux en décomposition, terre végétale, etc.) qui entraînent le colmatage du substrat du cours d'eau.

Plusieurs leviers d'action peuvent être mis en œuvre afin de limiter les impacts du piétinement et notamment l'aménagement de points de franchissement du cours d'eau. Cela consiste à réaliser des passages à gué empierrés lorsque le cours d'eau traverse des prairies utilisées par un même exploitant, afin de canaliser le passage du bétail et/ou des engins, et de limiter la mise en suspension de particules fines.

Dans le cadre de l'appel à projet, intitulé Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité, Mesure 441 du PDR MP, le SMDMCA a été retenu pour l'aménagement de ce type de solution.

Dans la perspective de ce projet, une réunion d'information sur le bassin versant Ouyse-Alzou a donc été organisée le 22 mars 2022, en partenariat avec l'ADASEA.D'OC et la Chambre d'Agriculture du Lot. Cette demi-journée a permis aux agriculteurs du bassin de prendre connaissance des solutions alternatives existantes, de répondre aux premières interrogations soulevées et de présenter les possibilités de financement pour améliorer les pratiques.

Des visites de terrain avec chaque exploitant agricole volontaire ont ensuite été programmées afin de recenser les parcelles potentiellement concernées par des aménagements, et de proposer les solutions les plus appropriées, en fonction de l'usage de la parcelle, du cours d'eau, de la topographie, etc.

Le projet consiste à aménager **deux passages à gué** sur l'Alzou aval (**cours d'eau assec 6 mois dans l'année**).

Ce projet consiste donc à :

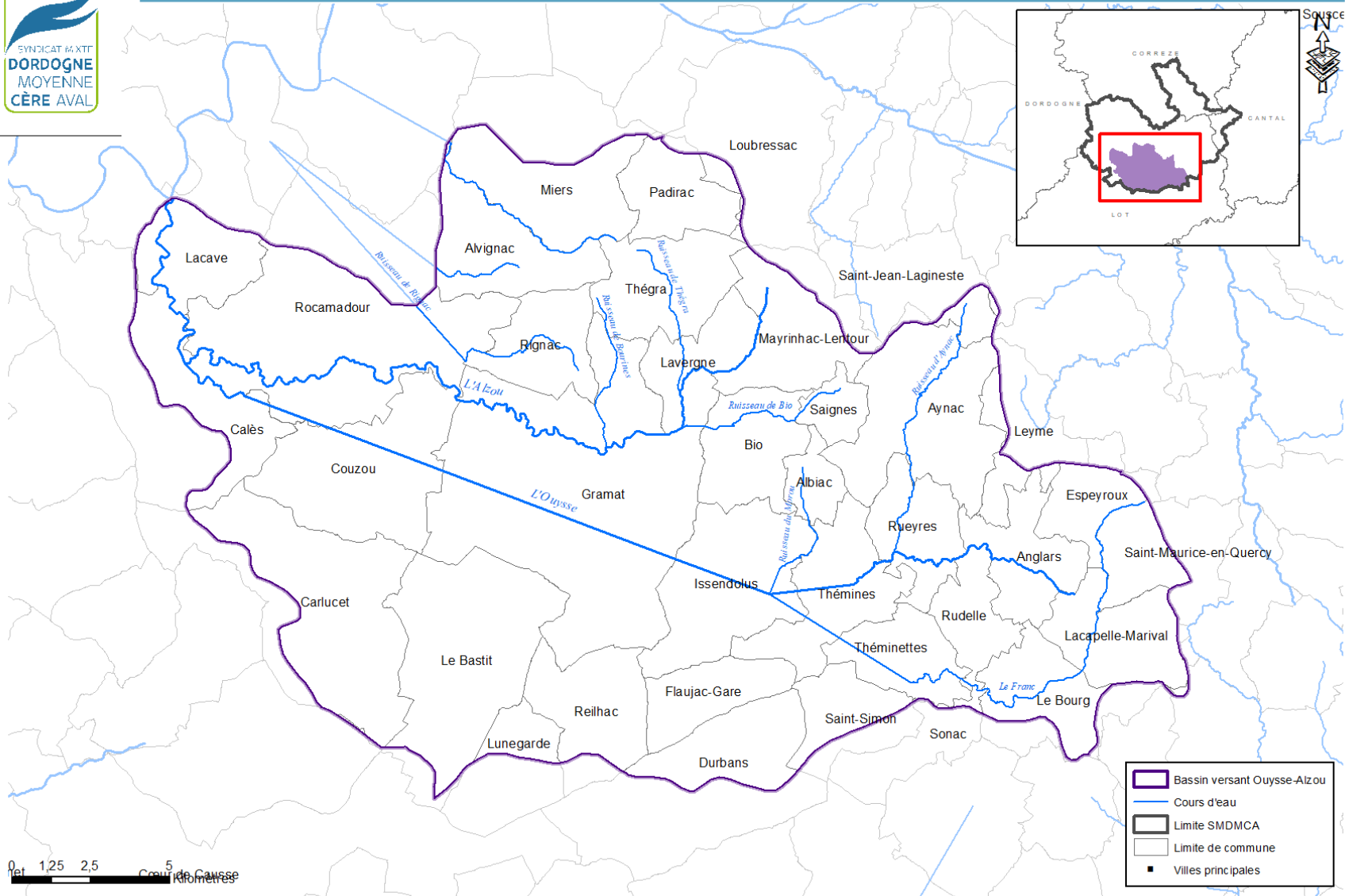
- Effectuer les travaux à l'étiage entre le **1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023 afin d'effectuer les travaux lors d'un assec naturel,**

Les travaux :

- La terre végétale sera décaissée sur l'une des deux rives sur 25 à 30 cm minimum afin d'aménager une pente douce jusqu'au cours d'eau. La pente sera au maximum de 15%. La largeur du chemin du passage à gué devra mesurer 4 mètres de large pour permettre le passage des engins agricoles.
- Le fond de la zone décapée sera tapissé d'une première couche de granulats 0/80 mm d'une épaisseur de 20 à 25 cm environ. Cette première couche sera ensuite recouverte de 5 à 10 cm de matériaux plus fins en 0/31 mm
- Le terrassement du fond du lit mineur sera ensuite effectué sur 50 cm et l'enrochement sera posé sur le fond à l'aide de blocs de 50 cm. Les interstices seront bloqués avec les fines précédemment retirées du fond du lit, **sans former de marche dans le lit.**

- La deuxième pente sera effectuée (même consigne que pour la première) et travailler depuis la berge.
- Les talus de part et d'autre du chemin du passage à gué seront arasés pour favoriser la pérennité de l'ouvrage.
- Les matériaux utilisés seront exempts de terre végétale notamment afin d'éviter un départ de fines trop important dans la rivière lors de leur installation. Les gravats et autres déchets de constructions seront proscrits.

# Situation administrative du bassin versant Ouyssse-Alzou



0 1,25 2,5 5  
kilomètres

Source : IGN BDTOP0, BD Carthage

- Bassin versant Ouyssse-Alzou
- Cours d'eau
- Limite SMDMCA
- Limite de commune
- Villes principales

Date : 13/01/2023



MESURE 441  
Projet

SCEA LABORIE D'IMBERT  
046016164-60  
046016164-61

### Légende

#### Système d'abreuvement

Abreuvement

- Autre
- Bac béton avec flotteur
- Bac galva avec flotteur
- Bac plastique avec flotteur
- Cuve de répartition
- Descente aménagée
- Pompe de pâture
- Puit en berge

Captage

- Autre
- Captage gravitaire
- Compteur d'eau
- Panneau solaire
- Pompage lit mineur amovible
- Puit

Canalisation

Câble électrique

#### Passage sur cours d'eau

Franchissement

- Passage à gué
- Passerelle bois engin agricole
- Passerelle métal engin agricole
- Passerelle bois bétail

#### Cloture

- A remplacer
- A créer
- A conserver

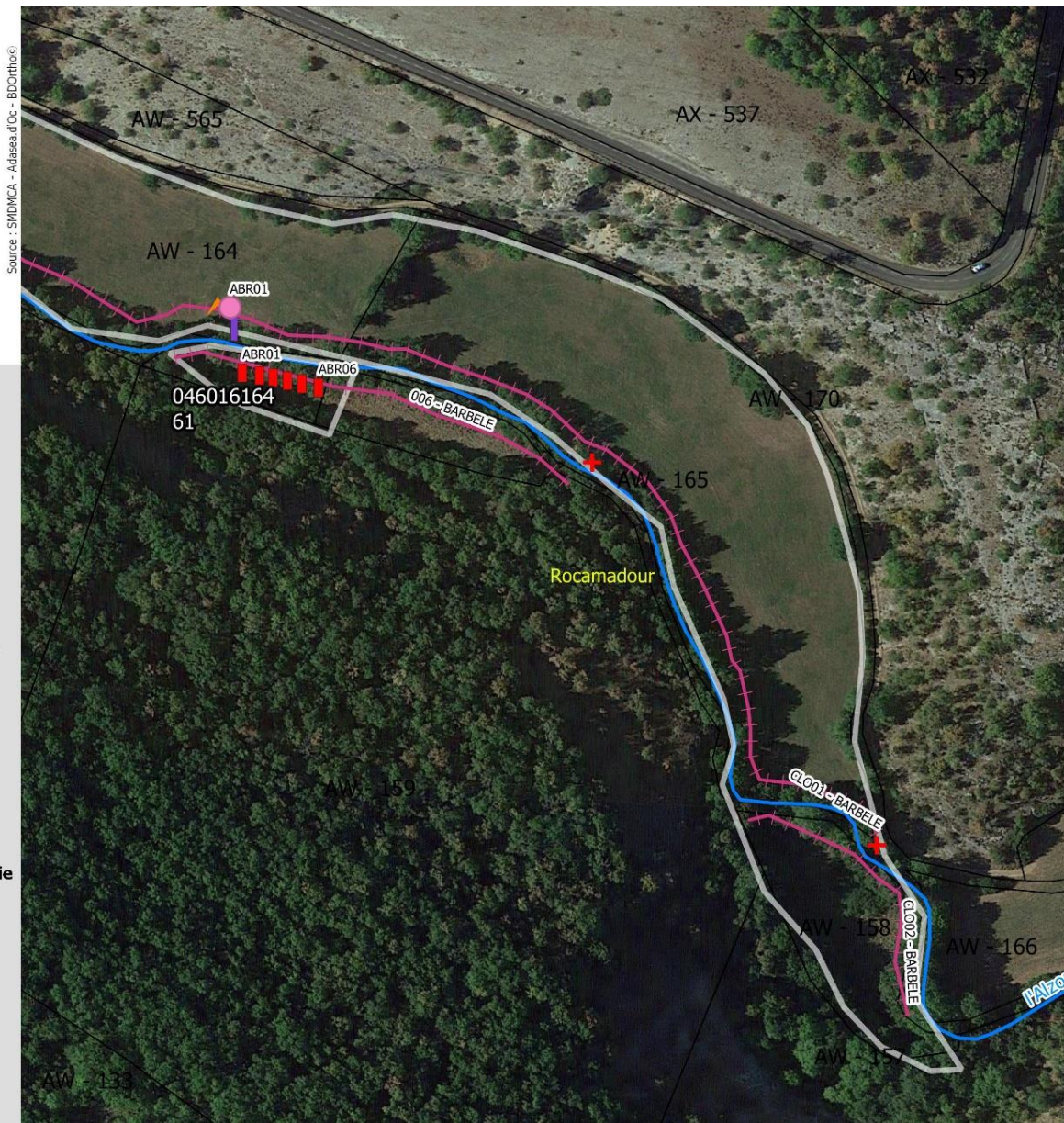
#### Administratif et hydrologie

- Ilots PAC
- Commune
- Cours d'eau
- Zone humide
- Cadastre

0 25 50 m



Mai 2022





Passage à gué 1 à créer



Passage à gué 2 à créer